

ANNEXE III

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
FORMULAIRE DE DIVULGATION FINANCIÈRE (2007) À REMPLIR PAR LE PERSONNEL
(Traduction officielle de l'OMPI)

CIVILITÉ (M., Mme, M ^{lle})	NOM (de famille, prénom usuel, initiale deuxième prénom)	DÉPARTEMENT, TITRE, DATE D'OCCUPATION DU POSTE	AUTRE(S) POSTE(S) OCCUPÉ(S) EN 2007
Le cas échéant, prière d'indiquer si vous présentez un formulaire de divulgation financière à l'occasion de votre nomination au Fonds (uniquement pour le personnel de niveau B)		<input type="checkbox"/> Présentation du formulaire de divulgation	

Le but de la divulgation financière est de permettre à vous-même et au Fonds de déterminer tous les conflits d'intérêts potentiels ou existants entre vos responsabilités officielles et vos intérêts financiers privés et d'en être conscient. L'obligation de présenter une telle divulgation vous aidera, vous-même et le Fonds, à prendre les mesures appropriées pour prévenir de tels conflits. La divulgation d'un élément sur ce formulaire ne signifie pas pour autant que cet élément est source de conflit d'intérêt.

Prière d'utiliser ce formulaire selon les instructions indiquées ci-après. Voir la "note d'orientation" à la fin du présent formulaire pour de plus amples informations :

Si vous êtes :	Obligation de divulgation financière :
Fonctionnaire des grades A1 à A15	<ul style="list-style-type: none"> • D'une façon générale, le personnel de niveau A n'est pas soumis à l'obligation de divulgation financière. Toutefois, le personnel de niveau A de certaines unités administratives est soumis à l'obligation de divulgation et devrait s'informer de la politique appliquée dans son département. • Si vous estimez que vous-même ou que votre famille directe avez des intérêts financiers ou commerciaux qui pourraient être en conflit avec vos fonctions officielles (paragraphe 27 du code), vous êtes invité à contacter le fonctionnaire chargé des questions de déontologie.

Fonctionnaire des grades B1 à B5 et au-dessus	<ul style="list-style-type: none">• Remplir et remettre au plus tard le 1^{er} juillet 2008 le formulaire de divulgation financière, après y avoir indiqué les informations sur les avoirs et engagements financiers précisés vous concernant pendant l'année civile 2007 et les opérations précisées exécutées en 2007. Le formulaire de divulgation financière est disponible en format Word (IMF, Forms, Financial Disclosure–Staff) (si vous êtes entré au Fonds le 1^{er} janvier 2008 ou après cette date et avez déjà remis le formulaire de divulgation financière, vous ne devez pas de nouveau remettre ce formulaire pour le programme de divulgation financière 2007).
Fonctionnaire nommés aux grades B1 à B5 et au-dessus	<ul style="list-style-type: none">• Si vous avez été nommé à un grade B1-B5 en 2007, vous avez été tenu de remettre un formulaire de divulgation financière dans les 30 jours à compter de votre nomination. Comme il se peut que cette divulgation n'ait pas porté sur la dernière partie de 2007 ou n'est pas fait état de certaines opérations, vous êtes tenu de remplir le formulaire de divulgation financière pour le programme de divulgation financière 2007.• Si vous êtes nommé à un grade B1-B5 en 2008, vous serez tenu de remettre un formulaire de divulgation financière avant votre prise de fonctions (si vous êtes entré au Fonds le 1^{er} janvier 2008 ou après cette date et avez déjà remis le formulaire de divulgation financière, vous ne devez pas de nouveau remettre ce formulaire pour le programme de divulgation financière 2007).• Si vous remplissez le formulaire de divulgation financière à l'occasion de votre entrée en fonction, vous ne devez pas remplir la section 4 (opérations).
Personnel contractuel	<ul style="list-style-type: none">• Les obligations en matière de divulgation financière ne s'appliquent pas à vous.

Si possible, prière de remplir le formulaire à l'écran d'ordinateur. Prière de noter que même si vous pouvez fournir des relevés d'opérations de courtage au lieu d'indiquer les opérations financières sur le présent formulaire (section 4), vous devez remplir les sections 1, 2, 3 et 5 du présent formulaire.

Imprimer, signer et envoyer le formulaire par le courrier interne du Fonds au Bureau chargé des questions de déontologie, à l'attention du Centre RH, Bureau HQ2, 5.007

1. Informations générales

- Prière de fournir les informations générales demandées ci-dessous. Prière de répondre à chaque question. Si une question ne s'applique pas à votre poste, prière de l'indiquer.
- S'il vous a déjà été demandé de communiquer des informations supplémentaires en ce qui concerne votre patrimoine pendant le programme de divulgation financière 2006, prière de faire figurer ces renseignements dans votre formulaire de divulgation financière 2007, le cas échéant. Si vous fournissez des réponses complètes aux questions et dans les sections figurant sur le formulaire, vous réduirez la probabilité de recevoir des demandes d'informations complémentaires.

Description d'emploi : prière de fournir une brève description (deux ou trois phrases) de vos responsabilités professionnelles pendant la période de divulgation.

Responsabilités géographiques : prière d'indiquer tous les pays au sujet desquels vous avez pu disposer d'informations sensibles pendant la période de divulgation, notamment mais pas uniquement dans les situations indiquées ci-dessous (s'il n'est pas pratique d'indiquer tous les pays, prière de mentionner ceux dont vous aviez la responsabilité principale) :

- Vous étiez responsable du pays (par exemple, vous étiez chef de mission ou représentant résident, vous dirigiez du personnel avec les responsabilités précitées ou vous exerciez d'autres responsabilités à l'égard de ce pays);
- Vous participiez à l'élaboration, la mise en œuvre ou l'examen d'activités de surveillance;
- Vous participiez (de façon temporaire ou permanente) à la gestion de la réponse du Fonds à une crise économique;
- Vous exerciez un rôle ou vous aviez connaissance d'informations sensibles en ce qui concerne des conditions ou des décaissements de prêts;
- Vous disposiez d'autres informations qui n'étaient pas publiquement disponibles et qui pouvaient éventuellement avoir un effet concret sur la valeur d'actifs, d'engagements ou d'opérations concernant des intérêts financiers et le pays en question.

--

Responsabilités en matière de passation des marchés : prière d'indiquer toutes responsabilités que vous avez pu exercer en matière de passation des marchés pendant la période de divulgation.

Informations personnelles :	
Si un conjoint/un partenaire domestique enregistré/ une personne à votre charge travaille au Fonds, prière d'indiquer son nom ici.	
Prière d'indiquer votre pays de naissance et (s'il est différent) celui de votre conjoint/partenaire domestique enregistré/de vos personne(s) à charge.	

Renseignements supplémentaires : si des informations publiquement disponibles (en anglais) concernant l'un quelconque des avoirs, engagements ou opérations que vous avez indiqués sont difficiles à trouver, prière d'indiquer une source auprès de laquelle ces informations peuvent être obtenues ou d'indiquer ces informations avec votre formulaire de divulgation financière. Cela réduira la probabilité que vous receviez des demandes de précisions complémentaires.

Coordonnées : si vous souhaitez être contacté de préférence à une adresse particulière (adresse électronique notamment), prière d'indiquer cette adresse. Prière aussi de fournir toute information supplémentaire susceptible d'être pertinente (par exemple date de vos congés, dates de missions ou d'autres voyages, etc.)

2. Avoirs financiers (y compris produits dérivés)

- Indiquer tous les avoirs financiers ayant chacun une valeur d'au moins 10 000 dollars É.-U. au 31 décembre 2007, détenus par vous, votre conjoint, votre partenaire domestique enregistré ou vos personnes à charge. Il faut notamment entendre par avoirs financiers les actions, les obligations, les fonds d'investissement à haut risque, les avoirs détenus dans le cadre de trusts, les obligations d'État et bons du trésor et les avoirs détenus dans le cadre de plans de retraite pour lesquels vous procédez à des décisions d'investissement (par exemple plans 401(k)). Parmi les fonds d'investissement à haut risque figurent : les fonds concernant les marchés émergents, les fonds concernant les marchés en développement, les fonds d'obligations de pays émergents et de pays en développement, les fonds du secteur financier, les fonds aurifères, les fonds en devises autres que le dollar des États-Unis et les hedge funds.
- Indiquer le nom précis de ces avoirs financiers, par exemple : "Fidelity Latin America Fund" et non pas "Fidelity Mutual Fund", et "US Treasury Bond" et non pas "Treasury Bond".
- Ne pas mentionner les certificats de dépôt, les comptes d'épargne ou tout autre compte de dépôt à vue analogue détenu auprès d'une banque, d'une mutuelle ou d'une institution financière analogue aux États-Unis ou dans le pays où vous exercez vos fonctions pour le Fonds si vous êtes en poste à l'extérieur des États-Unis, ni vos avoirs non financiers (par exemple votre résidence personnelle).

WO/CC/61/4
Annexe III, page 6

<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer le nom de chaque avoir visé. • Si vous possédez plusieurs fonds d'investissement à haut risque par l'intermédiaire de la même société de gestion, prière de mentionner <i>chaque fonds</i> d'une valeur supérieure à 10 000 dollars É.-U. • Si vous possédez plusieurs actions ou obligations auprès du même courtier, prière d'indiquer <i>chaque titre</i> d'une valeur supérieure à 10 000 dollars É.-U. • Si vous possédez plusieurs investissements dans le cadre d'un plan de retraite, prière d'indiquer <i>chaque investissement</i> d'une valeur supérieure à 10 000 dollars É.-U. 		<ul style="list-style-type: none"> • Action • Obligation • Fonds d'investissement à haut risque • Compte bancaire (à l'extérieur des États-Unis et/ou dans le pays où vous exercez vos fonctions pour le Fonds) • Contrat de change à terme 		<p>Indiquer le symbole au téléscripteur, le numéro Cusip ou ISIN de l'avoir visé (le cas échéant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les actions, le ou les pays pertinents (se reporter aux instructions) • Pour les obligations, pays dans la monnaie duquel l'obligation est libellée • Pour les comptes bancaires (y compris offshore), monnaie du compte • Pour les fonds d'investissement à haut risque, le pays de la société de gestion du fonds 		<p>A : 10 000 à 50 000 dollars É.-U. B : 50 000 à 200 000 dollars É.-U. C : au-delà de 200 000 dollars É.-U.</p>	<p>E = Personnel contractuel S = Conjoint D = Personne à charge DP = Partenaire domestique J = En copropriété</p>	
N°	Nom de l'avoir	Type d'avoir	Symbole au téléscripteur, numéro Cusip, ISIN	Lieu	Valeur	Propriétaire	Réservé à l'administration		
	Exemple : T. Rowe Price Emerging Markets Stock Fund	IRA	PRMSX	États-Unis d'Amérique	B	J			
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									
7.									
8.									

3. Engagements financiers

- Indiquer les engagements financiers d'au moins 10 000 dollars É.-U. chacun à l'égard de tout créancier au 31 décembre 2007, **à l'exception** des hypothèques ou d'autres prêts participatifs concernant votre résidence principale, des prêts à la consommation et des soldes de carte de crédit.

N°	Nom du créancier	Type d'engagement	Symbole au téléscripteur	Lieu	Valeur	Propriété de	Réservé à l'administration
	Exemple : Ameritrade	Compte de marge	JNS	États-Unis d'Amérique	A	E	
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							

- Banque
- Société de courtage
- Courtier en produits de base, etc.

- Hypothèque (autre que sur la résidence principale)
- Contrat de change à terme
- Prêt personnel
- Prêt à une entreprise
- Compte sur marge, etc.

Indiquer le symbole au téléscripteur de l'engagement visé (le cas échéant)

- Pour les hypothèques, lieu du bien
- Pour les prêts non garantis, le pays dans la monnaie duquel le prêt est libellé
- Pour les comptes sur marge ou les investissements analogues, pays du courtier
- Pour les autres engagements, pays du lieu

A : 10 000 à 50 000 dollars É.-U.
B : 50 000 à 200 000 dollars É.-U.
C : au-delà de 200 000 dollars É.-U.

E = Personnel contractuel
S = Conjoint
D = Personne à charge
DP = Partenaire domestique
J = En copropriété

N°	Nom du créancier	Type d'engagement	Symbole au téléscripteur	Lieu	Valeur	Propriété de	Réservé à l'administration
8.							
9.							
10.							
11.							
12.							
13.							
14.							
15.							
16.							
17.							

4. Opérations financières (y compris produits dérivés)

- Indiquer les opérations d'une valeur marchande d'au moins 10 000 dollars É.-U. chacune et les séries d'opérations relatives à un seul actif ou engagement lorsque la valeur totale absolue de l'ensemble des opérations pendant la période de divulgation (année civile 2007) a été de 10 000 dollars É.-U. ou plus. Ne pas mentionner les opérations concernant des fonds d'investissement n'étant pas à haut risque. Pour une définition des fonds d'investissement à haut risque, voir la section 2 (Actifs financiers). Vous pouvez fournir un ou des relevés d'opérations de courtage au lieu de remplir cette partie du formulaire, mais il vous appartient de confirmer que les éléments indiqués aux sections 2 et 3 du formulaire correspondent bien aux opérations.
- Indiquer le nom précis de ces opérations financières, par exemple "Fidelity Latin America Fund" et non pas "Fidelity Mutual Fund" et "US Treasury Bond" et non pas "Treasury Bond".
- *Indiquer par un astérisque (*) toutes les opérations qui ne correspondent pas à un élément mentionné dans les sections 2 et 3 (par exemple, si vous avez vendu un avoir évalué à plus de 10 000 dollars É.-U., cet avoir est soumis à l'obligation de déclaration des opérations mais n'apparaîtra pas dans votre liste d'avoirs).*

N°	Nature de l'opération	Type de l'avoir ou de l'engagement	Valeur	Nom de l'avoir ou de l'engagement	Symbole au téléscrip-teur, numéro Cusip ou ISIN	Lieu	Date des opérations	Opération(s) réalisée(s) par	Réservé à l'administration	
	Exemple : vente	Actions	A	Sony Corp	SNE	Japon	6/12/2007	E		
1.										
2.										
3.										
4.										
5.										
6.										
7.										
8.										
9.										
10.										
11.										
12.										

- Transfert
- Achat
- Vente
- Option, etc.

- Action
- Obligation
- Fond d'investissement à haut risque
- Compte bancaire
- Contrat de change à terme, etc.

Indiquer la valeur des opérations :

A : 10 000 à 50 000 dollars É.-U.

B : 50 000 à 200 000 dollars É.-U.

C : au-delà de 200 000 dollars É.-U.

Indiquer le nom de l'avoir/de l'engagement transféré.

Indiquer le symbole au téléscrip-teur, le numéro Cusip ou ISIN (le cas échéant).

- Pour les actions, le ou les pays pertinents (se reporter aux instructions)
- Pour les obligations, pays dans la monnaie duquel l'obligation est libellée
- Pour la monnaie, le nom
- Pour les fonds d'investissement à haut risque, pays de la société de gestion des fonds
- Pour les autres avoirs, nom du pays

E = Personnel contractuel

S = Conjoint

D = Personne à charge

DP = Partenaire domestique

J = En copropriété

5. Prière d'imprimer le présent formulaire, de le signer et de le dater.

Je certifie que les déclarations que j'ai faites dans le présent formulaire et les pièces jointes sont, à ma connaissance, exactes et complètes.

Signature du fonctionnaire

Date

Liste des points à vérifier :

- ***Avez-vous signé et daté le présent formulaire?***
- ***Avez-vous fourni des informations complètes et exactes pour chaque élément conformément aux instructions?***
- ***Envoyer par le courrier interne du Fonds au chargé des questions de déontologie, à l'attention du Centre RH, HQ2, 5.007, pour le 1^{er} juillet 2008 au plus tard.***

Init	Dt	Cm	Réservé au Bureau de la déontologie

**NOTE D'ORIENTATION POUR LES FONCTIONNAIRES SUR LA FAÇON DE REMPLIR
LE FORMULAIRE DE DIVULGATION FINANCIERE 2007 – INFORMATIONS GENERALES**

1. Qui doit remettre le formulaire?

Tous les fonctionnaires de grade B1 et au-dessus et les autres fonctionnaires tenus par le directeur général de divulguer leurs intérêts financiers doivent remettre le formulaire. Les renseignements qu'ils doivent divulguer ont trait à eux-mêmes, leur conjoint, leur partenaire domestique enregistré, leurs enfants à charge et les autres personnes à charge de leur foyer. Prière de se reporter au tableau de la première page du formulaire pour davantage de renseignements sur la façon dont vous êtes concerné par cette obligation.

2. Comment remplir le formulaire?

Prière de remplir si possible la copie électronique du formulaire (sur votre écran d'ordinateur) avant de l'imprimer, de le signer et de le remettre. Ce document est disponible en format Microsoft Word. Si vous devez ajouter plus d'informations que ce qui est actuellement possible sur le formulaire, prière de joindre une page supplémentaire. En suivant fidèlement les instructions, vous éviterez de devoir répondre à d'éventuelles demandes de précisions.

3. Comment obtenir une copie électronique du formulaire?

Le formulaire est disponible en format Word (FMI, Formulaires, Divulgarion financière)

4. Quand remettre le formulaire?

La date limite pour l'établissement de la divulgation financière correspondant à l'année civile 2007 est le 1^{er} juillet 2008.

- Si vous avez été nommé à un poste des grades B1 à B5 en 2007, vous êtes tenu de remettre un formulaire de divulgation financière dans un délai de 30 jours à compter de votre nomination. Étant donné qu'il est possible que la divulgation n'ait pas porté sur la dernière partie de 2007 ou n'ait pas comporté des informations sur des opérations, vous êtes tenu de remplir le formulaire de divulgation financière pour le programme de divulgation financière 2007.
- Si vous êtes nommé à un poste des grades B1 à B5 en 2008, vous serez tenu de remettre le formulaire de divulgation financière avant votre entrée en fonction. Vous n'avez pas à remplir la section 4 (Opérations). Si vous êtes entré au Fonds le 1^{er} janvier 2008 ou après cette date, et si vous avez déjà remis le formulaire de divulgation financière, vous ne devez pas le remettre une nouvelle fois pour le programme de divulgation financière 2007.

5. Que faire si vous n'avez rien à divulguer?

Vous devrez remplir la première page du formulaire de divulgation financière, signer et dater ce formulaire à la dernière page et le remettre tel quel.

6. Où remettre le formulaire?

Imprimer et signer le formulaire avant de l'envoyer au chargé des questions de déontologie, à l'attention du Centre RH, HQ2, 5.007.

7. Utilisation du formulaire par le Fonds

Le chargé des questions de déontologie examinera le formulaire et se mettra en rapport avec vous s'il a besoin d'informations supplémentaires ou si un conflit d'intérêt potentiel ou véritable apparaît. Dans ce dernier cas, le chargé des questions de déontologie examinera avec vous (et, si cela est nécessaire, avec votre supérieur hiérarchique ou des représentants de la direction), les moyens de remédier à ce risque de conflit. Les informations fournies par le fonctionnaire sont traitées de manière strictement confidentielle par le chargé des questions de déontologie et ses collaborateurs. Des informations ne sont divulguées qu'en cas de nécessité pour résoudre un problème de conflit d'intérêt et uniquement dans la mesure nécessaire.

8. Qui contacter si vous avez des questions?

Les fonctionnaires qui souhaitent obtenir des conseils à propos de conflits d'intérêts financiers potentiels devraient se mettre en rapport avec le chargé des questions de déontologie. Voir à cet égard HR Connect. Pour obtenir des conseils à propos d'autres types de conflits d'intérêts, les fonctionnaires sont invités à se mettre en rapport avec Mme Dubinsky, chargée des questions d'éthique professionnelle (interne 38035). Ils pourront aussi se reporter à la section V du Code de conduite (paragraphe 24 à 28, pages 11 à 14) et à la section VII (paragraphe 15 à 21, pages 20 à 23).

NOTE D'ORIENTATION POUR LES FONCTIONNAIRES SUR LA FAÇON DE REMPLIR LE FORMULAIRE DE DIVULGATION FINANCIERE 2007 – DECLARATION D'INTERETS FINANCIERS

9. Quels avoirs divulguer?

Dans la plupart des cas, vous ne devez faire état que des avoirs financiers ayant chacun une valeur d'au moins 10 000 dollars É.-U., y compris, par exemple, les actions, les fonds d'investissement à haut risque, les avoirs détenus sous forme de trust, les obligations, les obligations d'États et les bons du trésor, les fonds versés dans le cadre de plans de retraite donnant lieu à des décisions d'investissements de votre part (par exemple, plans 401(k)) et les produits dérivés. Pour une définition des fonds d'investissement à haut risque, voir la section II (Avoirs financiers). Vous ne devez pas divulguer des avoirs non financiers, tels que votre résidence personnelle ou d'autres biens immobiliers, ni divulguer des avoirs financiers détenus dans des comptes bancaires, une mutuelle ou une institution financière analogue (par exemple comptes d'épargne et portant intérêt et certificats de dépôt) aux États-Unis et dans le pays (hors États-Unis) où vous exercez vos fonctions pour le Fonds si vous êtes en poste à l'extérieur des États-Unis. Vous devriez divulguer les avoirs financiers que vous détenez dans des établissements financiers d'autres pays. Divulguer ne signifie pas nécessairement conflit d'intérêts.

10. En ce qui concerne la déclaration d'actions, comment déterminer le ou les pays pertinents?

D'une façon générale, le pays pertinent est le pays dans lequel une société a son siège et où vos actions sont échangées.

- Si vos actions sont échangées dans une bourse autre que celle du pays où la société a son siège, vous devrez indiquer les deux pays (par exemple, si vous détenez un American Depository Receipt (ADR) pour Nokia, vous devrez indiquer les États-Unis (où l'ADR est échangé) et la Finlande (où la société a son siège).

- Si vous êtes au courant du fait que la société dont vous possédez des actions cherchait activement à étendre ses activités dans un marché sur lequel vous disposiez d'informations sensibles qui risquaient d'influencer sensiblement le cours de l'action de la société, vous devrez aussi mentionner ce pays et préciser les circonstances.

11. Devez-vous divulguer des avoirs qui ne vous appartiennent pas mais dont vous pouvez hériter dans le futur?

Il n'existe pas de réponse définitive à la question de savoir si les objets dans lesquels vous avez un intérêt indirect (tels que des avoirs détenus dans le cadre d'un trust pour lequel vous êtes un bénéficiaire désigné, les successions sur lesquelles vous avez un droit d'héritage, etc.) doivent être divulgués. Les critères applicables sont généralement liés à la notion de contrôle (c'est-à-dire il convient de savoir si les avoirs "appartiennent" effectivement au fonctionnaire ou à sa famille directe) et à la question de savoir si le fonctionnaire a la maîtrise des décisions d'investissement ou est en position d'influencer ces décisions. Si vous ne jouez aucun rôle et n'avez aucun pouvoir en ce qui concerne les avoirs en question, vous n'avez pas besoin de les divulguer. Toutefois, l'objectif de la divulgation étant de protéger l'institution et les personnes contre des accusations de conflit, il vaut mieux divulguer les actifs en question en cas de doute.

12. Quelles sont les dates de valeur et les périodes pour lesquelles les informations doivent être communiquées?

La date de valeur des avoirs et des engagements devrait être le 31 décembre 2007. La date de valeur des opérations devrait être la date à laquelle elles ont eu lieu pendant l'année civile applicable.

13. Comment évaluer les produits dérivés?

Afin de déterminer si un produit dérivé doit être déclaré, le produit dérivé devrait être évalué sur la base du montant dérivé de la valeur de l'actif ou de l'engagement sous-jacent.

14. Existe-t-il un seuil en dessous duquel le fonctionnaire ne doit pas déclarer certains éléments?

Oui. Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire de déclarer des éléments d'une valeur inférieure à 10 000 dollars É.-U. chacun. Tous les éléments de la catégorie indiquée sur le formulaire devraient être déclarés si la valeur de chacun (actif ou engagement) excède 10 000 dollars É.-U. ou si la valeur absolue globale des opérations concernant un élément déterminé excède 10 000 dollars É.-U. Pour chaque élément, indiquer la fourchette de valeur, comme cela est indiqué dans le formulaire. Il n'est pas nécessaire de divulguer de valeurs réelles.

15. Quels engagements déclarer?

Vous devez faire état de tous les engagements financiers s'élevant chacun à au moins 10 000 dollars É.-U. constitués à l'égard de tout créancier à la fin de l'année, à l'exception des hypothèques sur votre résidence principale, des prêts à la consommation et des comptes de carte de crédit.

16. Quelles opérations financières déclarer?

Vous devez faire état de toute opération (définie comme acquisition ou cession d'un actif ou d'un engagement financier) d'un montant d'au moins 10 000 dollars É.-U. chacune ou d'une valeur globale absolue annuelle d'au moins 10 000 dollars É.-U. Si cela vous est plus facile, vous pouvez joindre un document émanant de votre courtier dans lequel figurent les informations sur les opérations.

[L'annexe IV suit]